



CIRCULAIRE N° 1875 /SÉPMBPE/DGD DU 06 NOV. 2017
(DIFFUSION GENERALE)

**Objet : Instauration et gestion de Réquisition
de la Direction de l'Analyse du Risque,
du Renseignement et de la Valeur (DARRV).**

En vue de renforcer les moyens de prévention et de lutte contre la fraude douanière, j'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers qu'il est instauré une procédure de Réquisition par la DARRV des marchandises conteneurisées déclarées, dite "**Réquisition DARRV**".

A cet effet, un module de gestion et de suivi des Réquisitions DARRV est mis en production dans le Sydam World.

Les Réquisitions DARRV sont exécutées selon le mode opératoire suivant :

- 1- La mention "**Réquisition DARRV**" sera imprimée sur le flanc gauche de la déclaration en détail objet de réquisition.
- 2- Toute déclaration en détail portant sur les marchandises faisant l'objet de Réquisition DARRV, aura pour circuit de visite la **Visite à Quai (VAQ)**.
- 3- La visite physique des marchandises se fera conjointement par les agents de la DARRV et des services de visite avant la délivrance du Bon à Enlever (BAE) selon les modalités ci-après :
 - le rapport de visite est établi et signé conjointement par les agents des services de visite et les agents DARRV immédiatement après la visite et copie du rapport est transmise à la DARRV ;
 - les vérificateurs des services de visite disposent d'un délai de 48 heures après la visite pour renseigner l'acte d'inspection dans le Sydam conformément au résultat de la visite transmis à la DARRV ;
 - en cas de constatation de conformité, la DARRV donne immédiatement mainlevée de la réquisition. En aucun cas, cette mainlevée ne tient lieu de Bon à Enlever ;
 - en cas de constatation de non-conformité, les réévaluations et reclassifications se feront par la DARRV. Elle dispose d'un délai maximum de 4 jours après la visite pour transmettre ses conclusions au service de visite. La DARRV donne concomitamment mainlevée de la réquisition.

.../...

- 4- Le service de visite procède au traitement et le cas échéant au redressement de la déclaration en détail, puis lui réserve les suites contentieuses éventuelles, avant la délivrance du BAE.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente qui prend effet à compter du **10 novembre 2017** et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

AMPLIATIONS

- SEPMBPE/CAB
- Webb Fontaine
- SDPSS
- DRE
- DSA
- DED
- CCI-CI
- Syndicat des Transitaires de CI
- Syndicat National des Transitaires de CI
- FNISCI
- CGECI
- SNISCI
- Toute Direction Douane

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

